

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 5 juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Françoise HENRIQUEZ, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Laëtitia MELOIS à Franck DUVAL
Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES
Lucien MONNERIE à Joël DANIEL
Estelle MORIO à Bernard BASTIER
Régis KERDELHUE à Henri-Philippe LAMY

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	28 Juin 2022
Date de l'affichage	29 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2022 63 **Acquisition de l'appentis de M. Guillou au nord de la place Jaffré**
Rapporteur : C. GUEGUEN

Au nord de la place Jaffré, face au magasin Carrefour, se trouve un ensemble de 2 bâtiments en pierres, exclu du périmètre de la ZAC.

Pour avoir plus d'espace dans ce secteur, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Cœur de Ville, il a été décidé d'acquérir l'appentis sud de cet ensemble bâti.

Construit en parpaings et non enduit, cet appentis de 13 m² (CE 132p) est cédé pour l'euro symbolique. Il sera démoli et le déplacement du compteur électrique sera pris en charge dans le cadre de la ZAC Cœur de Ville.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser son acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 20 juin 2022,

AUTORISE l'acquisition d'un appentis de 13 m² au sud de la parcelle cadastrée CE 132, appartenant à M. Guillou (SCI 3 rue Amiral Février des Pointes), pour l'euro symbolique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 6 juillet 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

